

PROCÈS-VERBAL

École Infantine

Date | Heure 9/6/2018 6:35 PM | Assemblée générale appelée à l'ordre par Colin Bergeron

Présences

Isabelle Gagnon, Marie-Claudette Kantengwa, Colin Bergeron, Olivier Le Tynevez-Dobel, Stéphanie Bourgault-Dallaire, Matt Larocque, Ibrahima Camara, Nischala Bhuanee, Nicole Van Dijk, Céline Halliez, JP Sharpe, Julie Beequart, Renée Morissette, Paul Bellows, Anna-Maria Lemaistre, Hélène D'Astous, Sophie Muller, Michelle Vondette Salomons, Catherine Genest, Carolyn Boutin-Time, Eva Lemaire.

Élection d'un président et d'une secrétaire d'assemblée

Stéphanie Bourgault-Dallaire propose Colin Bergeron comme président d'assemblée, appuyée par Michelle Vondette Salomons.

Colin Bergeron propose Stéphanie Bourgault-Dallaire comme secrétaire d'assemblée, appuyé par Julie Beequart.

Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour proposée par Colin Bergeron, appuyé par Eva Lemaire.

Adoption du procès-verbal de l'AGA de 2017

Adoption du procès-verbal de l'AGA de 2017 proposé par Colin Bergeron, appuyé par Nischala Bhuanee.

Rapport de la président

Le président, Colin Bergeron, membre du comité de parents 2017-2018, présente son rapport :

- Récapitulation de l'année 2017-2018. Les familles ont participé à une activité de financement par casino (Casino Argyll) et grâce à leur implication, l'École Infantine a amassé 72000\$. Il n'y aura pas de casino pour 2018-2019.
- Le président et l'éducatrice, Mme Isabelle, se sont joints à plusieurs reprises à une consultation tripartite entre la FPPA (Fédération des parents francophones de l'Alberta), le directeur général du Conseil scolaire Centre-nord et les représentants des prématernelles. Les échanges avaient pour but d'identifier les besoins des prématernelles afin que le CSCN et la FPPA puissent appuyer les prématernelles conséquemment.
- M. Bergeron rappelle que l'engagement des parents au sein de l'École Infantine est crucial. Il y a de multiples façons de s'impliquer (venir présenter une activité ou un livre en classe, accompagner les groupes lors de sorties, etc.). Merci de communiquer vos intérêts, idées et disponibilités à Mme Isabelle.
- M. Bergeron propose que pour l'année courante, le conseil exécutif se donnera le défi de créer/d'obtenir une liste d'éducateurs/éducatrices suppléants(es) pouvant remplacer nos éducatrices au besoin.

Rapport du trésorier

Les états financiers, au 30 juin 2018, sont présentés par Olivier Le Tynevez-Dobel, membre du comité de parents 2017-2018.

- L'École Infantine a 5 comptes. Le compte Casino permet le déroulement des activités de la prématernelle sur une durée de 2 ans. Ce compte contient présentement 108 283\$.
- Le comité de parents a voté l'augmentation du placement d'investissement GIC afin qu'il atteigne un total de 35 000\$. Ce placement a été créé afin de couvrir les frais de déménagement de l'École Infantine si le local à l'École Gabrielle-Roy n'est plus disponible.
- L'École Infantine a surplus de 5200\$ dans son compte courant pour 2017-2018.
- Il y a présentement un surplus existant de 38 000\$ en plus du placement GIC.
- Le conseil de parents a fait l'achat d'une couverture d'assurances (voté et accepté en 2017-2018) pour Mme Marie-Claudette, aide-éducatrice.
- Le conseil de parents 2017-2018 a voté et accepté une augmentation des salaires de l'éducatrice et de l'aide-éducatrice pour 2018-2019.
- Le trésorier prévoit un excédent de 1350\$ pour 2018-2019.
- La subvention de la ville, qui est de 10,000\$ par année, est récurrente, mais une demande doit être faite chaque année. Il n'y a aucune garantie que l'École Infantine aura une subvention cette année.

Mme Anna-Maria Lemaistre demande si la demande de subvention de la ville a été complétée et soumise pour 2018-2019. M. Colin Bergeron répond que c'est à faire.

Rapport de l'éducatrice

L'éducatrice, Mme Isabelle Gagnon, présente son rapport.

- Le nouveau curriculum du préscolaire encourage les intervenants à laisser les enfants s'épanouir grâce à l'alliance de leur propre imagination, d'une classe inspirante et d'éducateurs/éducatrices qui agissent comme guide tout au long du chemin. Cette philosophie, adoptée par Mme Gagnon depuis le pilotage du nouveau curriculum pilotage auquel elle a participé, permet un apprentissage plus approfondi et une planification au fur et à mesure. – Présentation vidéo illustrant ce qui est vécu en classe.
- L'évaluation comprend la prise de photos et des observations écrites.
- Il y a des places de stationnement réservées pour le CEPP et la prématernelle.
- L'École Gabrielle-Roy verrouille ses portes de 9h15 à 15h. Pour accéder au local de la prématernelle lors de ce bloc de la journée, il faut utiliser la porte principale de l'école. Il faut sonner et s'identifier à la secrétaire via la caméra de surveillance.
- Le calendrier & la lettre mensuels de l'École Infantine seront envoyés par courriel aux parents.
- Les parents sont toujours les bienvenus dans la classe.
- Le programme de bibliothèque débutera en octobre; les enfants auront accès à la bibliothèque de l'École Infantine – Prêt de 2 livres/semaine.
- L'éducatrice est joignable par courriel et via REMIND. Les parents ont été invités à rejoindre le groupe REMIND de Mme Isabelle par courriel. Ce système a été très apprécié depuis son adoption par les parents et l'éducatrice.

Affaires courantes

Élections du conseil de direction 2018-2019

- L'École Infantine a besoin de 6 à 12 parents pour appuyer le président et participer à la gestion de l'École Infantine. Les rencontres ont lieu une fois par mois.
- Les nominations et élections des membres auront lieu à la prochaine assemblée.

Mises en candidature

Colin Bergeron propose Isabelle Gagnon comme présidente d'élection, appuyé par Matt Larocque.

- Colin Bergeron
- Stéphanie Bourgault-Dallaire
- Olivier Le Tynevez-Dobel
- Celine Halliez
- Eva Lemaire
- Carolyn Boutin-Time
- Nischala Bhuwanee
- NicoleVan Dijk

Anna-Maria Lemaistre propose les nominations en bloc, appuyée par Michelle Vondette Salomons.

Prochaine assemblée

10/4/2017 7:00 PM, Salon du personnel, École Gabrielle-Roy

Motion d'ajournement faite à 19h22, adoptée par Colin Bergeron, appuyée par Stéphanie Bourgault-Dallaire.